Calendrier universitaire type UFR ALLSH -Année 2017-2018 approuvé en CUFR du 1er juin et CFVU du 8 juin 2017

Semaines de l'année 2017-2018																																									
35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
28-2	4-9	11-16	18-23	25-30	2-7	9-14	16-21	23-28	30-4	6-11	13-18	20-25	27-2	4-9	11-16	18-23	25-30	1-6	8-13	15-20	22-27	29-3	5-10	12-17	19-24	26-3	5-10	12-17	19-24	26-31	2-7	9-14	16-21	23-28	30-5	7-12	14-19	21-26	28-2	4-9	11-16	18-23	25-30	2-7	9-14	16-21	23-28
septembre					octobre				novembre					decembre				janvier					février				mars				avril				mai				juin				juillet			

rentrée
enseignements
examens
congés
révisions, colles, rattrapages éventuels
correction copies, calculs Apogée, préparation PV
jurys et publication des résultats
preparation session 2

Les formations suivantes relèvent d'un calendrier spécifique:
L3 LEA - LP intervention sociale - LP consevation et restauration du patrimoine bâti - LP métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles - Master LEA - Master Ergologie - MASNI -Master Traduction - Master Aire culturelle romane -
le calendrier spécifique de ces formations sera disponible sur http://allsh.univ-amu.fr dès l'approbation par le CA d'AMU

Mémoires, dates limites de soutenance
- M1 et LP : date limite de soutenance en 1ère session le 18 mai 2018, pour une délibération normale du jury avant le 2 juin 2018
- M2 et session 2 des M1 et LP : date limite de soutenance le 15 septembre 2018, pour une délibération normale du jury avant le 30 septembre (fin de l'année universitaire). Possibilité, pour les formations qui comportent un stage obligatoire en août-septembre et qui en font la demande, d'ajouter une délibération exceptionnelle avant le 30 novembre 2018. La date limite de soutenance est alors fixée au 16 novembre 2018.

Les semestres pairs et impairs comportent 12 semaines chacun.
Le volume horaire global pour lequel les formations sont habilitées doit être respecté.
Les départements veilleront à mettre en oeuvre cet impératif soit par l'ajout d'une séance hors emploi du temps hebdomadaire, soit par un enseignement dispensé à distance (AMETICE), soit dans le cadre du contrôle continu, soit par une manifestation exceptionnelle: sortie pédagogique, atelier en lien avec la découverte de la recherche etc.